

Contribution au calcul d'indicateurs relatifs à l'évaluation de l'adéquation entre capacités et opportunités de pêche : Précisions méthodologiques

Document élaboré dans le cadre de l'article 3.3.1 de la convention socle 2015

Ifremer, Avril 2015

Avertissement : Ce rapport est une contribution de l'Ifremer au calcul d'indicateurs relatifs à l'évaluation de l'adéquation entre capacités et opportunités de pêche de la flotte française, dans le cadre de l'élaboration par la DPMA de son rapport national sur le sujet. Tous les choix pour l'estimation des indicateurs au niveau national ont été validés par la DPMA. La qualité des données utilisées n'a pu être maîtrisée du fait de difficultés de coordination des sources et de mise à disposition très tardive des données. Compte tenu des réserves exprimées, les résultats présentés et les conclusions qui pourraient en être tirées doivent être considérés comme préliminaires et leur utilisation doit s'accompagner de toutes les réserves exprimées dans ce document. Des discussions avec la DPMA et les parties prenantes devraient permettre d'améliorer la qualité et la complétude des indicateurs qui seront restitués à l'avenir.

Sommaire

1	Contexte, objectifs et limites.....	4
1.1	Les indicateurs proposés dans les directives européennes	4
1.1.1	Les documents de référence	4
1.1.2	Les indicateurs proposés	4
1.2	Le cadrage de l'étude par la DPMA	5
1.2.1	Les régions de référence	5
1.2.2	La liste de stocks à suivre	6
1.2.3	L'affectation de chaque navire à un segment de flotte et une région de pêche	9
1.2.4	Une table d'affectation de segments à des clusters	10
1.2.5	Les données disponibles et les méthodes d'estimation des captures et d'effort dans le cas de sources multiples.....	10
1.3	Les limites liées aux choix méthodologiques et à la qualité des données	12
1.3.1	Une liste des stocks à suivre à caractère « provisoire ».....	12
1.3.2	L'affectation des navires à une région de pêche à valider	13
1.3.3	La construction des agrégats économiques dans le cas des clusters.....	14
1.3.4	La qualité et les conditions de mise à disposition des données.....	14
1.4	Indicateurs estimés et précisions sur leur interprétation	15
2	Résultats	16
2.1	Informations préliminaires.....	16
2.2	Précisions sur les fichiers transmis à la DPMA	18
2.2.1	Indicateurs biologiques, techniques et économiques sur la période 2011-2013	18
2.2.2	Indicateurs de contribution et dépendance aux stocks en mauvais état	21
2.2.3	Données biologiques utilisées	21
2.3	Synthèse des résultats.....	21
2.3.1	Le nombre de navires inactifs	21
2.3.2	Synthèse de la table des indicateurs biologiques, techniques et économiques.....	22
3	Conclusion	26
4	Annexe.....	27
4.1	Annexe 1 : Affectation d'un navire à une région « Capacité ».....	27
4.2	Annexe 2 : Méthode de regroupement des segments en clusters	29

4.3	Annexe 3 : Nombre de navires par segment et par an sur la période 2011-2013, y compris navires inactifs répartis par supra-région	30
4.4	Annexe 4 : Courrier N° 8270 (02/04/2015) adressé par la DPMA à Ifremer	36

1 Contexte, objectifs et limites

L'Ifremer est sollicité par la DPMA pour l'assister dans l'élaboration du « Rapport Flotte 2015 » prévu dans l'article 22 du règlement UE n°1380/2013. Cette sollicitation concerne précisément la construction d'indicateurs utiles à l'évaluation des surcapacités au sein de la flotte de pêche Française, conformément aux directives de la Commission Européenne et à partir de données disponibles (base Harmonie du SIH d'une part et données en provenance « directe » de la DPMA d'autre part). Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'article 3.3.1 de la Convention Socle DPMA-IFREMER (2014) et du courrier en date du 02/04/2015 adressé par la DPMA à la direction de l'Ifremer (annexe 4).

1.1 Les indicateurs proposés dans les directives européennes

1.1.1 Les documents de référence

- Guidelines COM (2014), 545 final "Communication de la Commission au Parlement et au Conseil" - Lignes directrices pour l'analyse de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche conformément à l'article 22 du règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif à la politique commune de la pêche.
- Guideline Ares (2012)390982 - 02/04/2012, DG Fisheries and Maritime Affairs "Guidelines for an improved analysis of the balance between fishing capacity and fishing opportunities - The use of indicators for reporting according to Art. 14 of Council Regulation 2371/2002"
- Rapports du CSTEP (Commission Scientifique Technique et Economique des Pêches) disponibles sous <http://stecf.jrc.ec.europa.eu/reports/balance> notamment le rapport « STECF-15-02 EWG Balance Capacity » validé par le CSTEP en février 2015 ;
- Décision CE/2010/93 sur le programme européen de collecte des données halieutiques et économiques

1.1.2 Les indicateurs proposés

1/ Indicateurs « biologiques »

- SHI : Sustainable Harvest Indicator ou Indicateur de Production Soutenable
- SAR: Number of Stocks at risk ou Nombre de Stocks A Risque
- NOS: Number of Overfished Stocks ou Nombre de Stocks en surexploitation (*)
- EDI : Economic Dependency Indicator ou Indicateur de Dépendance Economique aux stocks en surexploitation (*)

2/ Indicateurs « économiques »

- RoFTA : Return of Tangible Assets ou Retour sur Capital Physique
- CR/BER : Ratio between Current revenue and Break-even revenue ou Revenu courant sur Revenu d'équilibre

3/ Indicateurs « techniques »

- IV ou Inactive Vessels : Number of Inactive vessels ou Nombre de navires inactifs
- UR : Utilisation Capacity Ratio ou Ratio d'utilisation des capacités basé sur le nombre de jours de mer

La définition des indicateurs et les méthodes de calcul sont détaillés dans les Guidelines COM (2014), 545 final et Ares(2012)390982 - 02/04/2012. Les indicateurs marqués d'un (*) ont été proposés et définis par le rapport « STECF-15-02 EWG Balance Capacity » validé par le CSTEP en février 2015 mais ne sont pas réglementairement exigés pour le rapport 2015.

1.2 Le cadrage de l'étude par la DPMA

Les indicateurs sont calculés pour chaque segment de la flotte de pêche française avec une couverture nationale comprenant la façade mer du Nord Manche Atlantique, Méditerranée et Outremer. Ce sont des **indicateurs annuels couvrant une période minimale de 3 ans**. Ainsi, les indicateurs calculés en 2015 couvrent la période 2011 à 2013. Il est prévu que les indicateurs calculés en 2016 couvrent la période 2010-2014, ceux de 2017 la période 2009-2015, etc.

Préalablement au calcul des indicateurs, il a été impératif d'identifier les régions de référence de l'étude, et de finaliser une liste des stocks à suivre pour ces régions de référence, une méthode d'affectation des navires aux segments de flotte et une méthode d'agrégation des segments en clusters lorsque celle-ci s'avérait nécessaire pour le maintien de la confidentialité des données individuelles.

1.2.1 Les régions de référence

L'annexe 3 de la décision CE/2010/93 définit le segment comme un regroupement de navires appartenant à la même classe de longueur, utilisant le même engin dominant et pêchant dans la même « supra région ». Dans le cadre de ce travail et en cohérence avec la distribution des stocks et les stratégies de pêche des navires français, il a été convenu entre la DPMA et l'Ifremer que la segmentation des navires serait affinée en s'appuyant sur des regroupements géographiques plus fins que le niveau supra-région du règlement DCF mais en conformité avec l'annexe 2 de la décision CE/2010/93. L'étude retient 8 régions de référence.

Tableau 1 : Les régions de référence pour le calcul des indicateurs

Supra Région (DCF)	Régions retenues pour le calcul des indicateurs « Capacités »	Divisions CIEM	Région (Libellé) Capacity
Atlantique	Mer du Nord - Manche est	27.1 ; 27.2 ; 27.3 ; 27.4 ; 27.7.d	MdN_Mchest
	Ouest Ecosse - Mers Celtique et d'Irlande - Islande	27.5 ; 27.6 ; 27.7 (hors 27.7.d) ; 27.12 ; 27.14	MC_OE_Is
	Golfe de Gascogne et Mers Ibériques	27.8 ; 27.9 ; 27.10	GG_Ib
Méditerranée	Méditerranée	37	ME
Other Regions	Afrique - Antarctique - Océan Indien	34 ; 47 ; 48 ; 51 ; 58	AFR_Oind
	Guadeloupe	31 (Navires immatriculés en Guadeloupe)	Guadeloupe
	Martinique	31 (Navires immatriculés en Martinique)	Martinique
	Guyane	31 (Navires immatriculés en Guyane)	Guyane

1.2.2 La liste de stocks à suivre

L'analyse de l'adéquation des capacités de pêche aux opportunités de pêche repose préalablement sur la définition d'une liste de stocks considérés comme importants à l'échelle nationale et faisant l'objet d'un diagnostic scientifique permettant d'en qualifier l'état. La constitution d'une liste des stocks à suivre (SAS) a été initiée sur l'Atlantique dans le cadre du rapport 2014. Cette liste a été élargie en 2015 aux autres façades.

Pour chaque stock à suivre et pour chaque année de la période d'étude, il est nécessaire de disposer de données sur les débarquements totaux ainsi qu'un diagnostic sur son état, sur la base des évaluations de stocks réalisées au niveau international (CIEM, CICTA, CTOI...). Ce diagnostic peut être quantitatif (mortalité par pêche courante (Fc) en relation avec le point de référence (Fmsy)) ou qualitatif (à dire d'experts).

Tableau 2 : liste des stocks retenus par Région et diagnostic sur leur état (Référence 2013)¹

* Diagnostic : 1 (supposé bien exploité) ; 0 (supposé surexploité ou stock en mauvais état) ; 2 (incertain)

* Bases du diagnostic : 1 (Evaluation quantitative basée sur Fc/Fmsy) ; 2 (à dire d'experts)

Supra région Atlantique

Libellé ESPECES	Référentiel Halieutiques	Stocks	Région MNME	Région MIICOE	Région GGMI	Diagnostic	Bases du diagnostic
Anguille européenne	ELE (27)		oui	oui	oui	0	2
Germon	ALB (27)		oui	oui	oui	0	1
Lingue bleue	BLI (Vb,VI,VII)		oui	oui		1	1
Sabre noir	BSF (27)		oui	oui		1	2
Bar européen	BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)		oui			0	1
Églefin	HAD (IIIan,IV,VIa)		oui	oui		1	1
Églefin	HAD (VIIb-k)		oui	oui		0	1
Hareng de l'Atlantique	HER (IIIa,IV,VIIId)		oui			1	1
Merlu européen	HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)		oui	oui	oui	0	1
Maquereau commun	MAC (27)		oui	oui	oui	1	1
Baudroies	MNZ (IIIa,IV,VI)		oui	oui		1	2
Baudroies	MNZ (VIIb-k,VIIIabd)		oui	oui	oui	1	2
Langoustine	NEP (VIIgh.FU20-21)		oui	oui		1	2
Langoustine	NEP (VIIgh.FU22)		oui	oui		1	2
Langoustine	NEP (VIIbcjk.FU16)		oui	oui		1	2
Sardine commune	PIL (VIIIabd)		oui	oui	oui	1	2
Lieu noir	POK (IIIa,IV,VI)		oui	oui		0	1
Grenadier de roche	RNG (Vb,VI,VII,XIIb)		oui	oui	oui	1	1
Sole commune	SOL (VIIId)		oui			0	1
Merlan	WHG (IV,VIIId)		oui			2	2
Thon rouge	BFT (27)			oui	oui	1	1
Morue de l'Atlantique	COD (VIa)			oui		0	1
Morue de l'Atlantique	COD (VIIe-k)			oui		0	1
Cardines	LEZ (VIIb-k,VIIIabd)			oui	oui	1	2
Sole commune	SOL (VIIe)			oui		1	1
Merlan	WHG (VIa)			oui		1	2

¹ Par commodité, seul le diagnostic 2013 est présenté ici mais toutes les données par année sont disponibles dans le fichier joint « Stocks_parametres.xls »

Merlan	WHG (VIIbc,VIIe-k)		oui		1	1
Anchois	ANE (VIII)			oui	1	2
Bar européen	BSS (VIIIab)			oui	0	2
Langoustine	NEP (VIIIabde)			oui	1	2
Lieu jaune	POL (VIII,IXa)			oui	2	2
Sole commune	SOL (VIIIabd)			oui	0	1

Région MNME: Région Mer du Nord - Manche Est (Division CIEM I-II-III-IV-VIId);

Région MIICOE: Région Mers d'Irlande, d'Islande, Celtiques, Ouest Ecosse et Manche Ouest (Division CIEM XIV-XII-V-VI-VIIa.b.c.e.f.g.h.j.k);

Région GGMI : Région Golfe de Gascogne et Mers Ibériques (Division CIEM X-VIII-IX)

NB : L'anguille (ELE) de Méditerranée (37) et d'Atlantique (27) est un seul et même stock. Il en est de même pour le thon rouge (BFT).

Région (Supra) Méditerranée

Libellé ESPECES	Référentiel Stocks Halieutiques	Diagnostic	Bases du diagnostic
Anchois	ANE (37)	0*	2
Thon rouge	BFT (37)	1	1
Anguille européenne	ELE (37)	0*	2
Espadon	SWO (37)	0	1
Merlu européen	HKE (37)	0	1
Rouget	MUT (37)	0	1
Sardine commune	PIL(37)	0*	2

* Pour ces 3 stocks, l'attribut (0*) indique que le stock est en mauvais état sans que la seule et principale cause en soit la pêche.

Régions Afrique Océan Indien

Libellé ESPECES	Référentiel Stocks Halieutiques	Diagnostic	Bases du diagnostic
Espadon	SWO (51)	0	2
<u>Germon</u>	ALB (51)	1	2
<u>Thon obèse (=Patudo)</u>	BET (51)	1	2
<u>Marlin noir</u>	BLM (51)	2	2
<u>Marlin bleu</u>	BUM (51)	1	2
<u>Thazard rayé</u>	COM (51)	1	2
<u>Thazard indo-pacifique</u>	GUT (51)	2	2
<u>Albacore</u>	YFT (51)	1	2
Listao	SKJ (51)	1	2
Espadon	SWO (47)	1	2
<u>Germon</u>	ALB (47)	2	2
<u>Thon obèse (=Patudo)</u>	BET (47)	2	2
<u>Albacore</u>	YFT (47)	0	2
Listao	SKJ (47)	1	2

Région Guyane

Libellé ESPECES	Référentiel Stocks Halieutiques	Diagnostic	Bases du diagnostic
Vivaneau rouge	SNC (31)	0	2
Vivaneaux	SNA (31)	2	2
Crevette guyanaise	PEN (31)	0	2

Régions Guadeloupe, Martinique (aucun stock à suivre retenu)

1.2.3 L'affectation de chaque navire à un segment de flotte et une région de pêche

L'affectation des navires à un niveau supra régional tel que prévu par la décision CE/2010/93 (annexe 3) pour la restitution des indicateurs économiques dans le cadre de la DCF ne présente pas de difficultés dans la mesure où la quasi-totalité des navires ne fréquente au cours d'une année qu'une seule supra région de pêche (Atlantique, Méditerranée ou Outremer).

Le choix de travailler à un niveau plus fin que celui de la supra-région renvoie au problème de la multiplicité de régions que peut fréquenter un navire au cours d'une année. Or, pour les besoins de l'évaluation, un navire ne peut être affecté que dans un et un seul groupe au cours d'une année. Il convient donc de définir une méthode d'affectation d'un navire à une des 8 régions de pêche retenues

par l'étude. La méthode choisie par la DPMA repose sur le principe de la région de pêche dominante parmi toutes les régions de pêche fréquentées. Elle s'appuie sur les données déclaratives (captures, effort) du navire transmis par la DPMA et des calendriers d'activité collectés par le SIH de l'Ifremer.

La méthode est décrite en annexe 1 de ce document.

1.2.4 Une table d'affectation de segments à des clusters

Pour la restitution des indicateurs économiques et pour préserver la confidentialité des informations individuelles, la DPMA a regroupé certains segments en clusters sur la base d'une méthode garantissant la stabilité de ces clusters sur la période 2011-2013. Ainsi, des segments qui doivent faire l'objet de regroupements au cours de la période d'étude faute de population suffisante, seront regroupés tout au long de la période et avec les mêmes segments, quelle que soit la taille de la population au cours de la période.

La méthode est décrite en annexe 2 de ce document.

1.2.5 Les données disponibles et les méthodes d'estimation des captures et d'effort dans le cas de sources multiples

Le calcul des indicateurs repose sur la disponibilité de données transversales (capacité, débarquements en volume et en valeur, effort de pêche) et économiques (revenus et coûts, incluant les coûts de capital) pour chacun des segments. Les définitions de ces variables sont précisées dans la décision CE/2010/93. Leur collecte est prévue dans le cadre du règlement DCF.

Cependant, la segmentation retenue pour cette étude ne permet pas de réutiliser (in extenso) les agrégats annuels estimés par la France dans le cadre de la DCF en réponse à « l'Appel à données économiques et transversales annuel ». Une partie importante du travail de construction des indicateurs consiste à (re)constituer les agrégats de base en s'appuyant sur une multiplicité d'informations de diverses natures et sources.

Tableau 3 – Liste des données et fichiers sources

Fichier Flotte de Pêche Communautaire France (DPMA)
Données Calendriers d'Activité (IFREMER)
Données SACROIS : données de débarquements (en volume et en valeur) par stock et par espèces et données d'effort par navire (2011-2013) – (source IFREMER – DPMA)
Données OBSDEB – données de débarquement par espèce (en volume uniquement) et effort moyen estimées par segment (source IFREMER – DPMA)
Données Civelle, Anguille Jaune, Anguille argentée : captures par navire*an (2011-2013) et prix annuels moyens (2011-2013) (source DPMA)
Données Thon Rouge : captures par navire*an (2011-2013, senneurs thon rouge uniquement) et prix annuels moyens (2011-2013) (source DPMA)
Données captures et prix par espèces des Thoniers Senneurs Océaniques (source DPMA)
Données économiques (indicateurs DCF) par clusters (2011-2013) (source DPMA)
Etat des ressources (source CIEM, CICTA, CTOI...)

L'estimation des indicateurs économiques a reposé intégralement sur des données agrégées mises à disposition par le BSPA de la DPMA. Ces données regroupent les variables de coûts, de revenus et d'emploi par segment/cluster, à l'exclusion des coûts et valeur liées au capital physique.

Pour l'estimation des débarquements par stocks à suivre et de l'effort de pêche par segment, le travail a bénéficié de 3 sources de données² : SACROIS (IFREMER-DPMA), OBSDEB (IFREMER-DPMA), Données « ad hoc » (DPMA). Or, pour un même segment et pour une année donnée, des données de débarquement et d'effort peuvent être présentes dans les 3 sources conjointement. Cet état de fait a conduit, dans l'urgence et faute de temps pour mener des analyses exploratoires fines, à privilégier pour chaque segment une source unique : celle qui présentait les garanties minimales d'erreur à défaut de garantie maximale de qualité.

Les données SACROIS présentent le niveau de couverture le plus satisfaisant (à défaut d'exhaustivité) notamment pour les navires de plus de 12 m en Atlantique et Méditerranée. Ces données permettent d'estimer les débarquements (et non les captures) annuels par stock et l'effort de pêche annuel de chaque navire présent dans le fichier (pour plus de détail, se reporter au site <http://sih.ifremer.fr/Description-des-donnees/Les-donnees-estimees/SACROIS>).

² Ces sources sont identifiées par le pointeur CHOIX-SOURCE dans le fichier contenant les indicateurs calculés « Indicateurs_Capacité ». Attention, le pointeur CHOIX-SOURCE vide signifie que le segment ne capture aucun des stocks retenus dans la liste des SAS et n'est donc pas concerné par le calcul des indicateurs biologiques.

Les données OBSDEB (<http://sih.ifremer.fr/Description-des-donnees/Les-donnees-collectees/Observation-des-marees-aux-debarquements>) sont disponibles pour un échantillon de marées associées à des navires de moins de 12m immatriculés en Méditerranée et Outremer. Elles permettent d'estimer des débarquements annuels moyens par stocks et des efforts de pêche annuels moyen à l'échelle du segment (et non du navire) avec des intervalles de confiance associés. Lorsque la source OBSDEB est privilégiée, il n'est pas possible de restituer des indicateurs techniques faute de données d'effort par navire. Par ailleurs, le calcul de l'EDI est impossible faute de données sur la valeur des débarquements.

Au final, les données SACROIS ont été privilégiées pour tous les segments regroupant les navires de la façade Atlantique, et les navires de plus 12 m en Méditerranée et Outremer (hors thon tropical). Les données Obsdeb sont la source privilégiée pour les segments de moins de 12 m en Méditerranée et Outremer.

Une analyse exploratoire des fichiers de données fournis par la DMPA sur les débarquements d'anguille, de thon rouge et de thons tropicaux ont conduit à éliminer les fichiers Anguille³ et Thon rouge des sources utilisées (cf. mail adressé à la DPMA le 23/03/2015 avec fichier attaché). S'agissant des données sur les captures des thons tropicaux, la source « Données ad hoc DPMA » servira au calcul des indicateurs biologiques pour les segments « OM AFR_Oind HOK VL2440 » et « OM AFR_Oind PS_VL40XX » uniquement. Cependant, les indicateurs techniques n'ont pu être calculés sur ces segments car ce fichier ne fournit aucune donnée d'effort par navire.

1.3 Les limites liées aux choix méthodologiques et à la qualité des données

1.3.1 Une liste des stocks à suivre à caractère « provisoire »

La liste des stocks à suivre (SAS) devrait refléter la diversité des stratégies d'exploitation de la flotte de pêche nationale. Or, sur la période 2011-2013, la part des débarquements attribués aux SAS sur les débarquements totaux d'un segment s'élève en moyenne à 35% en volume et 42% en valeur sur la période d'étude. Pour de nombreux segments (principalement en Outremer mais également sur les façades mer du Nord Manche Atlantique et Méditerranée), la liste ne contient aucun des stocks exploités par ces segments.

³ Il n'a pas été possible d'exploiter les données Civelle présentes dans les fichiers DPMA Anguille, en complément des données Anguille présentées dans les fichiers SACROIS afin d'éviter les risques de double comptage de débarquements de civelle. En effet, la saisie des débarquements dans les fichiers déclaratifs en amont de Sacrois ne différencie pas les différents stades de maturité de l'anguille avec des risques importants que des débarquements de civelle aient été saisis dans ces fichiers.

L'impact de cette liste sur les résultats des estimations et le calcul des indicateurs est important. En effet, le fait qu'il n'y ait pas d'indicateurs biologiques calculés ou que les indicateurs biologiques restent en deçà des seuils « limites » pour certains segments ne signifie pas que leurs stratégies de pêche reposent sur des stocks « bien exploités ».

Le choix de retenir un stock parmi les stocks à suivre doit reposer sur des critères et des informations qu'il conviendrait de (re)préciser. Les stocks à suivre pourraient ainsi intégrer des stocks d'importance commerciale majeure pour le secteur des pêches français (Coquille St Jacques, Buccin, Tourteau...). Des questions se posent également quant au maintien de certains stocks dans la liste actuelle alors que les données de débarquement (et non de captures) disponibles sur ces stocks révèlent des volumes insignifiants. Le fichier joint à ce document « *Donnees 2013 - Stocks a suivre et non suivis.xls* » pourrait servir de base à cette réflexion.

1.3.2 L'affectation des navires à une région de pêche à valider

Dans la plupart des cas, le principe d'une région dominante est validé par l'observation de l'activité de pêche des navires qui se déroule pour une partie significative de leur temps dans une seule des 8 régions de pêche retenues au cours d'une année donnée. Il convient toutefois de souligner que dans certains cas, cette méthode peut conduire à regrouper au sein d'un segment des navires aux stratégies de pêche très hétérogènes (navire A passant 99% de son temps dans la région 1 et navire B fréquentant la même année 3 régions de pêche et ne passant que 34% de temps dans cette région 1).

La principale limite de l'exercice tient à la qualité des données utilisées pour cette affectation, de sources par ailleurs multiples et parfois non convergentes sur les zones de pêche fréquentées (SACROIS, calendriers d'activité...). Les affectations soulevant un doute ont été pointées et transmises à la DPMA⁴. L'exercice aurait pu bénéficier de sources complémentaires de type réglementaires notamment (AEP, licences...).

Enfin et même si cela concerne très peu de navires, il convient de définir les règles d'affectation dans le cas où le navire change de supra région en cours d'année⁵.

⁴ Au total 164 cas particuliers (navire*an) ont été détectés sur la période 2010-2013 par un pointeur "Doute sur affectation région" = 1 et commentaire associé transmis à la DPMA

⁵ Seuls 2 navires sont concernés sur le période et précisément en 2011. Ils ont été affectés à la région de pêche où ils pêchaient au 31/12, ceci pour être cohérent avec les données transversales remises à la DPMA au 31/10 (contrat cadre DCF Ifremer-DPMA)

1.3.3 La construction des agrégats économiques dans le cas des clusters

L'affectation d'un segment à un cluster répond en principe à des contraintes de confidentialité des données économiques transmises par les pêcheurs. Pour autant, les agrégats économiques estimés à l'échelle du cluster doivent s'appuyer sur des méthodes garantissant leur qualité et leur cohérence dans le temps.

La stabilité des regroupements sur la période est une condition nécessaire mais non suffisante à cette cohérence temporelle des indicateurs économiques. Ainsi, la construction des agrégats économiques à l'échelle d'un cluster doit reposer sur des échantillons dont la représentativité ne varie pas au cours de la période. Il n'est pas certain que cette dernière condition soit remplie pour le calcul des indicateurs économiques en 2015, et leur interprétation doit donc être menée avec prudence.

1.3.4 La qualité et les conditions de mise à disposition des données

Tous les indicateurs calculés dans le cadre de cette étude doivent être considérés, analysés et interprétés avec prudence et précaution faute de garanties suffisantes sur la qualité des données utilisées⁶.

De plus, la multiplicité des sources d'informations et leur mise à disposition très tardive et de façon morcelée, n'a pas permis la mise en œuvre des analyses exploratoires nécessaires à l'appréciation de leur qualité. Une amélioration significative de la qualité des indicateurs découlerait de l'harmonisation en amont des sources de données de débarquements et d'effort (référentiels communs, croisement des sources...) et d'un délai suffisant de préparation des données utiles au calcul des indicateurs biologiques et techniques.

Pour les données économiques, la DPMA est le seul fournisseur d'informations. Une analyse exploratoire rapide des données restituées a permis de mettre en évidence (cf. mail adressé à la DPMA le 23/03/2015 avec fichier attaché) :

- des écarts importants entre les chiffres d'affaires selon qu'ils proviennent des données SACROIS ou des données économiques. Compte tenu de la faible couverture des données SACROIS sur les navires de moins de 12m, cette analyse des écarts a été restreinte aux classes de taille supérieures à 12m ;
- des difficultés à produire une interprétation des tendances des indicateurs économiques pour certains clusters faute d'informations sur les échantillons à la base des extrapolations.

Enfin, de nombreuses erreurs et difficultés ont été identifiées y compris au stade ultime de construction des indicateurs et n'ont pas pu être corrigées à la source (cf. par exemple données Emploi 2011 du segment OM AFR_Oind PS_VL40XX).

⁶ Une illustration est fournie par les débarquements totaux de Coquille Saint Jacques provenant du stock SCE VIId en 2013 issus de la source SACROIS évalués à plus de 18000 tonnes suite une erreur de saisie sur 2 marées (4000 tonnes débarquées sur ces 2 marées uniquement).

1.4 Indicateurs estimés et précisions sur leur interprétation

L'estimation des indicateurs est très dépendante des données disponibles et il n'a pas été possible de procéder au calcul de l'ensemble des indicateurs prévus par les directives. Lorsque ce calcul a été possible, il s'est appuyé des hypothèses de travail validées par la DPMA.

Seront restitués dans ce rapport, et en se conformant dans la mesure du possible aux directives européennes, les indicateurs suivants :

- SHI : conformément aux directives, cet indicateur n'est estimé que pour les stocks pour lesquels le ratio F_c/F_{msy} est disponible et dont les débarquements relatifs représentent au moins 40% des débarquements du segment. Un ratio supérieur à 1 signifie que la stratégie de pêche du segment n'est pas « soutenable » au sens où elle repose largement sur des stocks considérés comme surexploités ou en mauvais état.
- NOS : cet indicateur intègre les stocks pour lesquels on ne dispose que d'un diagnostic « à dire d'experts ». Dans le cadre de ce travail, l'estimation du NOS ne suit pas exactement le mode de calcul proposé par le rapport STECF-15-02 faute d'informations disponibles sur le nombre de segments de flotte qui capturent le stock au niveau européen. Il est convenu par ailleurs pour cette étude qu'un segment est un contributeur majeur aux débarquements d'un stock lorsque ses débarquements représentent au moins 10% des débarquements totaux du stock considéré. La fixation de ce seuil conditionne très largement les résultats obtenus (valeur du NOS par segment et nombre de segments pour lesquels le NOS est >0)
- EDI : cet indicateur représente la part des débarquements en valeur associée aux stocks en mauvais état dans le total des débarquements d'un segment. Un EDI supérieur à 50% signifie que le chiffre d'affaires du segment repose en majorité sur des stocks en mauvais état ce qui compromet la viabilité économique du segment. L'EDI n'est pas estimé pour de nombreux segments de moins de 12 m en Méditerranée et Outre-Mer faute de données sur les prix des espèces et par conséquent sur la valeur des débarquements.
- CR/BER est un indicateur de performance économique à court terme permettant d'évaluer la capacité du segment à dégager un revenu supérieur à un revenu d'équilibre. Un indicateur inférieur à 1 doit alerter sur la viabilité du segment, y compris à court terme. Faute de données économiques sur le coût du capital (amortissement notamment), le calcul du CR/BER (Revenu d'équilibre) ne répond pas exactement aux définitions des guidelines et peut être considéré comme « surévalué » en l'absence de cette donnée.
- IV : le nombre de navires inactifs est calculé à l'échelle de la supra région en tenant compte du lieu d'immatriculation du navire.

- UR : le ratio est calculé à partir des Jours de Mer par navire. Il correspond au nombre de Jours de Mer moyen du segment rapporté au nombre de jours de mer maximum potentiellement réalisable au sein de ce segment. Faute d'informations sur ce maximum théorique, le proxy correspondant au 9eme décile (P90) de cette variable a été utilisé. En principe, le ratio UR90 doit être élevé, proche de 1 pour tous les segments. Les guidelines européens considèrent qu'un ratio inférieur à 0,7 témoigne de difficultés à utiliser efficacement ses moyens de production, attribuables potentiellement à des problèmes d'état des stocks (mais pas uniquement). Cet indicateur est difficilement interprétable pour les segments de petite pêche côtière, où les niveaux d'activité des navires sont très variables du fait des stratégies des patrons de pêche (diversité des sources d'activité et de revenus très fréquentes). Ce ratio n'est pas calculable pour les segments pour lesquels OBSDEB est la source des données débarquement et effort (OBSDEB n'indiquant pas de donnée d'effort à l'échelle du navire).

Enfin, il est à noter que :

- Faute d'informations précises sur la définition d'un stock à risque au niveau européen et en l'absence d'une liste commune à l'échelle européenne, le SAR n'a pas été calculé ;
- L'absence de données sur le capital physique des segments de flotte (valeur et coût d'amortissement) n'a pas permis d'estimer le RoFTA.

En complément, ont été estimés des indicateurs de contexte utiles à l'interprétation et à l'analyse de la situation des segments de flotte (cf. fichier Indicateurs_capacites.xls).

2 Résultats

2.1 Informations préliminaires

La population annuelle de référence est constituée de tous les navires de pêche immatriculés au fichier FPC et présents au 31/12 de chaque année soit environ 7000 navires par an sur la période. Les navires en activité seront affectés à une région de pêche dominante compte tenu de leur activité de pêche au cours de l'année (voir navires inactifs dans la section 2.3).

Tableau 4 : Nombre de navires en activité affectés annuellement par région (selon le critère de dominance)

	2011	2012	2013
Mer du Nord Manche Est	583	579	556
Ouest Ecosse - Mers Celtique et d'Irlande - Islande	919	910	894
Golfe de Gascogne et Mers Ibériques	1459	1408	1363
Méditerranée	1275	1256	1258
Afrique - Antarctique - Océan Indien	229	210	223
Guadeloupe	751	712	665
Guyane	109	103	117
Martinique	860	835	832
Total des Navires actifs	6185	6013	5908

Ces navires exploitent des stocks dont certains ont été retenus dans la liste des stocks à suivre.

Tableau 5 : Données synthétiques sur les stocks à suivre par Région

Régions	Nombre de stocks à suivre (SAS)	Nombre de SAS pour lesquels Fc/Fmsy existe (intégration dans le calcul SHI)	Nombre de stocks en mauvais état (OS) parmi les SAS
Mer du Nord - Manche est *	20	12	7
Ouest Ecosse - Mers Celtique et d'Irlande - Islande *	22	13	7
Golfe de Gascogne et Mers Ibériques *	14	6	5
Méditerranée *	7	4	6
Afrique - Antarctique - Océan Indien	14	0	2
Guadeloupe	0		
Guyane	3	0	2
Martinique	0		

* Un même stock peut être important pour plusieurs régions à la fois et sera donc comptabilisé autant de fois que de régions concernées.

Les navires sont affectés à des segments compte tenu de leur engin dominant et de leur classe de taille. Au niveau national et sur la période 2011-2013, la flotte de pêche française regroupe 220 segments (dont 6 segments regroupant par classe de longueur les navires inactifs à l'échelle nationale soit 18 à l'échelle supra régionale). Le nombre de navires par segment et par an sur la période est fourni en annexe 3 du document.

Tableau 6 : Nombre de segments par région / supra-région

Supra region Atlantique	131
Mer du Nord - Manche est	40
Ouest Ecosse - Mers Celtique et d'Irlande - Islande	46
Golfe de Gascogne et Mers Ibériques	45
Supra region Méditerranée	33
Méditerranée	33
Supra region Outremer	38
Afrique - Antarctique - Océan Indien	8
Guadeloupe	10
Guyane	6
Martinique	14
Inactifs	18 (3*6)
Nombre total de segments	220

Pour respecter la confidentialité des données économiques, la DPMA a procédé à des regroupements de segments lorsque le nombre de navires dans un segment était considéré comme insuffisant. Ces regroupements se sont appuyés sur des données incluant l'année 2010 pour couvrir une période d'analyse plus longue.

Parmi les 210 segments regroupant des navires « actifs » sur la période 2010-2013:

- 117 segments regroupent moins de 10 navires (<=) en moyenne sur la période.
- 48 segments ne font l'objet d'aucun regroupement en clusters, cad que les indicateurs économiques calculés correspondront directement au segment concerné. Ces segments seront identifiés à l'aide d'un pointeur CLUSTER_CAL_IND_ECO = 2 dans le fichier de restitution des indicateurs calculés.
- 162 segments se retrouvent dans des groupes composés d'au moins 2 segments (pointeur CLUSTER_CAL_IND_ECO = 1 ou 0). Le pointeur 1 désigne la ligne (ou le segment) de restitution des indicateurs économiques, et ceci afin d'éviter des multiples comptages.

Au total et sur la période 2011-2013, la restitution des indicateurs économiques porte sur 110 clusters (dont 62 sont constitués d'au moins 2 segments).

2.2 Précisions sur les fichiers transmis à la DPMA

Cf. les 3 fichiers joints à ce document.

2.2.1 Indicateurs biologiques, techniques et économiques sur la période 2011-2013

Cette table présente l'ensemble des indicateurs calculés annuellement pour chaque segment et restitués à la DPMA pour l'élaboration de son rapport. Elle inclue les indicateurs SHI, NOS, EDI, CR/BER et UR90 (en surligné jaune) ainsi qu'un nombre important de données contextuelles utiles à leur interprétation. Cette interprétation doit tenir compte des précisions apportées en première partie de ce document (sections 1.3 et 1.4 notamment).

Structure de la table Indicateurs-Capacités

Variables	Définition
SEGMENT_FINAL	
YEAR	
NbNav	Nombre de navires dans le segment
Sum_KW	kW totaux dans le segment
Moy_KW	kW moyen
Moy_age	Age moyen
Moy_LHT (m)	Longueur moyenne (m)
Moy_GT	Jauge moyenne (GT)
CHOIX_SOURCE	Source des données débarquements et effort
Nom_source	Nom de la source
Deba_tonnes	Débarquements totaux du segment (en tonnes)
Deba_keuros_Transv	Débarquements totaux du segment (en keuros)
NbSAStotal_peches	Nombre de Stocks à suivre (SAS) présents dans les débarquements du segment
PartSAS_Deba_en_tonnes	Part des SAS dans les débarquements totaux en volume
PartSAS_Deba_en_keuros	Part des SAS dans les débarquements totaux en valeur
NbSASpeches_signif	Nombre de Stocks à suivre (SAS) dont la contribution du segment aux débarquements totaux est > à 10%
NbSAS_Eval_Quant	Nombre de Stocks à suivre (SAS) pêchés par le segment et faisant l'objet d'une évaluation quantitative (Fc et Fmsy)
PartSAS_SHI_Deba_en_tonnes	Part des SAS faisant l'objet d'une évaluation quantitative dans les débarquements totaux en valeur
SHI	Somme des SHI par stock pêchés par le segment
SHIfinal	SHI interprété si PartSAS_SHI_Deba > 40%; si SHI >1 alors la stratégie d'exploitation du segment repose sur des stocks en mauvais état
NbSAS_OverF_total_peches	Nombre de Stocks en mauvais état parmi les SAS et présents dans les débarquements du segment
NOS	Nombre de Stocks en mauvais état pêchés par le segment et pour lesquels la contribution du segment aux débarquements totaux est supérieure à 10%
PartSAS_OverF_Deba_en_tonnes	Part des OS dans les débarquements totaux en volume
EDI	Part des OS dans les débarquements totaux en valeur; si EDI >50% signifie que l'exploitation du segment est très dépendante de stocks en mauvais état
Nbnav_Effort	Nombre de navires dans le segment pour lesquels existe une donnée d'effort
JmerMoyen	Jours de mer moyen dans le segment
JmerP90	90% des navires sont en dessous de ce niveau de Jours de mer
JmerMax	Jours de mer maximum dans le segment
URmax	Jmer moyen / Jmer max
URP90	Jmer moyen / Jmer P90, cette valeur doit être supérieure à 70% (interprétation uniquement pour les navires de plus de 12m)
CLUSTER	Nom du cluster
CLUSTER_CALC_IND_ECO	Niveau de calcul des indicateurs économiques (2 : continuité segment-cluster; 0 ou 1 discontinuité segment-cluster sans doublons)
Deba_keuros_Eco	Débarquements totaux en valeur (source: indicateurs économiques)
Revenue	totLandgInc + totOtherInc
Cons_int	totEnerCost + totRepCost + totVarCost + totNoVarCos
Cout_Exp	Cons_int + totCrewWage
GVA (Valeur ajoutée brute)	Revenue - Cons_int
GRP ou Excédent brut d'exploitation	GVA - totCrewWage
BER ou Break even revenue	totNoVarCos / (1 - ((totCrewWage + totEnerCost + totRepCost + totVarCost) / Revenue))
CR_BER	Revenue/BER, si < 1 signifie viabilité économique de l'exploitation non assurée à court terme
Remun	totCrewWage / totnatfte - NB : Emploi en ETP
GVA_Ho	GVA / totnatfte
TX_VAB	GVA / Revenue
PCT_FTE	Contribution du segment (ou cluster) à l'emploi total (en ETP) - en %
PCT_VAI	Contribution du segment (ou cluster) aux débarquements totaux en valeur - en %
PCT_GVA	Contribution du segment (ou cluster) à la valeur ajoutée totale - en %

2.2.2 Indicateurs de contribution et dépendance aux stocks en mauvais état

Cette table (CONT_DEP_OS_OverF Stocks.xls) présente pour chaque segment*an*stock (en mauvais état uniquement) la contribution du segment aux débarquements totaux du stock et la dépendance du segment au stock. Les seuils de 10% pour la contribution et de 25% pour la dépendance sont arbitraires et susceptibles de révision ultérieure.

Variables	Définition
SEGMENT_FINAL	
YEAR	2011-2012-2013
STOCK_CIEM	Stock retenus parmi les SAS et diagnostiqué en mauvais état (0 ou 3, cf. stocks paramètres)
CONT_FIN (si >10%)	Part des débarquements du segment dans les débarquements totaux relatif au stock (en volume)
DEP_VFIN (si >25%)	Part des Débarquements relatifs au stock dans les débarquements totaux du segment (en valeur)

2.2.3 Données biologiques utilisées

Cette table (STOCKS_parametres.xls) présente les données utilisées pour le calcul des indicateurs biologiques, autres que les débarquements et les efforts de pêche par segment. Comme précisé dans la section 1.2.2, la pêche ne constitue pas la raison unique d'un stock en mauvais état, comme par exemple pour l'Anguille, l'Anchois et la Sardine de Méditerranée. Dans ces cas précis, une réduction des capacités de pêche n'induera pas forcément une amélioration de l'état de ces stocks.

Variables	Définition
YEAR	2011-2012-2013
STOCK_CIEM	Stocks à suivre
QTE_TOT_FR	Débarquements totaux provenant de la flotte de pêche Française (tonnes)
Nbseg_TOT	Nombre de segments pêchant ce stock au niveau français
Fcurrent	Mortalité par pêche de l'année
Q_TOT_T	Débarquements totaux toutes flottes UE (tonnes)
Calcul_SHI	1 si calcul SHI possible sinon 2
Fmsy	Mortalité par pêche de référence
Diag_Quali	0: mauvais état 1: bon état; 2: incertain; 3: mauvais état mais pour raison autres que pêche
PartMS	QTE_TOT_FR/Q_TOT_T
MSImport	1 si PartMS supérieure à 80%

2.3 Synthèse des résultats

2.3.1 Le nombre de navires inactifs

On recense en 2013 plus de 1200 navires inactifs dans la flotte de pêche française dont une très grande majorité est constituée de navires de moins de 10m et est immatriculée dans les régions Outremer.

Entre 2011 et 2013, le nombre de navires inactifs s'accroît en Atlantique et en Outremer et diminue en Méditerranée.

Tableau 7 : Nombre de navires inactifs distribués par supra-région

	2011	2012	2013
AT	152	172	206
VL0010	131	142	171
VL1012	13	15	22
VL1218	4	8	9
VL1824	2	1	2
VL2440	2	5	1
VL40XX		1	1
ME	238	230	218
VL0006	89	81	73
VL0612	131	129	133
VL1218	4	2	2
VL1824	2	4	3
VL2440	4	10	4
VL40XX	8	4	3
OM	636	729	793
VL0010	581	665	723
VL1012	38	51	54
VL1218	3	3	3
VL1824	11	9	12
VL2440	1	1	1
VL40XX	2		
Total général	1026	1131	1217

Source : Fichier Indicateurs_Capacites

2.3.2 Synthèse de la table des indicateurs biologiques, techniques et économiques

Le tableau suivant donne, par segment concerné, une synthèse des résultats issus de l'analyse du fichier d'indicateur (cf. section 2.2.1). Dès lors qu'un indicateur est en dehors des limites (ou seuils) identifiées dans les guidelines (ou ajustés compte tenu des données disponibles, voir section 1.4), le segment est identifié sous la colonne correspondant à l'indicateur concerné et pointé par une croix.

Les segments recensés dans cette liste méritent une attention particulière même s'il serait incorrect et abusif de parler d'emblée de situation de surcapacités ou de déséquilibres, comme le rappelle le CSTEP commentant le rapport des groupes d'experts EWG 14-12 et EWG 14-21 « Assessment of balance indicators for key fleet segments and review of national reports on Member States efforts to achieve balance between fleet capacity and fishing opportunities “ :

General observations on assessment of balance

STECF agrees with the Expert group report that assessing whether a fleet segment is in or out of balance with fishing opportunities is not simply a technical or scientific issue. Such an assessment also requires consideration of the social and economic aspects and objectives of the fishery management policy. Furthermore, judging whether a fleet segment is in or out of balance with the available fishing opportunities is ultimately a judgement for the Commission and the Member State concerned. By definition, the role of indicators as a basis to determine whether a given fleet is in or out of balance is a matter of judgement for fisheries managers depending on their priorities. STECF reiterates its previous advice that no single indicator can be considered to be evidence of over capacity or imbalance and that indicators cannot provide an unequivocal measure of whether a fleet is in or out of balance with its fishing opportunities. Such indicators should only serve as a prompt to Member States to further investigate the relevant fleet segments. The values and weighting for all available indicators should be considered when assessing whether the capacity of a fleet segment might, in the years represented, have been out of balance with fishing opportunities.

« STECF-15-02 EWG Balance Capacity » p 12

De même, de nombreux autres segments pourraient intégrer cette liste et il convient de rappeler que ces résultats sont fortement dépendants :

- de la qualité des données utilisées pour le calcul des indicateurs
- de la disponibilité des données
- de la méthodologie appliquée et dont les limites ont été présentées précédemment.

Tableau 8 : Synthèse du calcul des indicateurs biologiques, techniques et économiques 2015 portant sur la période 2011-2013

Segment	Années ou Période au cours de laquelle au moins un des indicateurs est au-delà des seuils a)	Nom des stocks inclus dans l'indicateur NOS si celui-ci est >0 b)	Segments pour lesquels SHI>=1 c)	Segments de plus de 12m pour lesquels UR90<70% d)	Segments (ou clusters) pour lesquels CR/BER<0 e)
AT GG_Ib DFN VL0010	2013	ELE (27)			
AT GG_Ib DFN VL1012	2011-2013	SOL (VIIIabd)			
AT GG_Ib DFN VL1218	2011-2013	SOL (VIIIabd)			
AT GG_Ib DFN VL1824	2011-2013	SOL (VIIIabd)			
AT GG_Ib DTS VL1218	2011-2013	SOL (VIIIabd)			
AT GG_Ib FPO VL0010	2011-2013	ELE (27)			
AT GG_Ib HOK VL0010	2011-2013	BSS (VIIIab)			
AT GG_Ib HOK VL1824	2012			X	
AT GG_Ib MGO VL0010	2011-2013	ELE (27)			
AT GG_Ib OTM VL1824	2012-2013	BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)			
AT MC_OE_Is DFN VL2440	2011 et 2013	HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)			
AT MC_OE_Is DTS VL1824	2011-2013	COD (VIIe-k) ; HAD (VIIb-k)	X		
AT MC_OE_Is DTS VL2440	2011-2013	COD (VIIe-k) ; HAD (VIIb-k)	X		
AT MC_OE_Is FPO VL1824	2012			X	
AT MC_OE_Is HOK VL1824	2012			X	
AT MC_OE_Is OTM VL1824	2013	BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)			
AT MC_OE_Is PMP VL1218	2013			X	
AT MdN_Mchest DFN VL1012	2011-2013	SOL (VIIId)			
AT MdN_Mchest DRB VL1824	2013			X	
AT MdN_Mchest DTS VL1218	2012			X	
AT MdN_Mchest DTS VL1824	2012	BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)			
AT MdN_Mchest DTS VL40XX	2011-2012	POK (IIIa,IV,VI)			
AT MdN_Mchest OTM VL1824	2011-2013			X	
AT MdN_Mchest TBB VL1218	2013			X	
ME ME DFN VL0612	2011-2013	HKE (37.GSA7)			
ME ME DFN VL1218	2011-2013			X	
ME ME DTS VL1218	2011-2013			X	
ME ME DTS VL1824	2011-2013	HKE (37.GSA7)			
ME ME DTS VL2440	2011-2013	ANE (37.GSA7) ; HKE (37.GSA7)			X (!!!cluster)
ME ME FPO VL0006	2011-2013	ELE (37)			
ME ME FPO VL0612	2012-2013	ELE (37)			
ME ME MGP VL2440	2011 et 2013	ANE (37.GSA7)			
ME ME OTM VL2440	2012-2013	ANE (37.GSA7) ; PIL (37.GSA7)			
ME ME PGP VL0006	2011-2013	ELE (37)			
ME ME PGP VL1218	2012			X	
ME ME PMP VL1218	2013	PIL (37.GSA7)			
ME ME PS_VL0612	2011-2013	PIL (37.GSA7)			
ME ME PS_VL1218	2011-2013	PIL (37.GSA7)		X	
ME ME PS_VL1824	2011-2013	PIL (37.GSA7)		X	
ME ME PS_VL2440	2011				X
ME ME PS_VL40XX	2013			X	
OM AFR_Oind HOK VL1218	2011-2012			X	
OM AFR_Oind HOK VL1824	2012				X (!!!cluster)
OM AFR_Oind PS_VL40XX	2011-2013	YFT (47)			
OM Guyane DTS VL1824	2011			X	

a) Les guidelines prévoient que l'évaluation des situations de déséquilibre doit prendre en considération plusieurs années et non une seule

b) L'évaluation du NOS est très dépendante du seuil au-delà duquel on considère que la contribution du segment aux débarquements totaux est importante (ici 10%)

c) Le SHI est interprété si des stocks pour lesquels existent un Fmsy est > 40% des débarquements totaux

d) UR 90 interprété seulement pour les segment regroupant des navires de plus de 12m

e) Le CR/BER ici calculé n'intègre pas les coûts du capital, faute de disponibilité de ces données

Source : Fichier Indicateurs_capacite.xls

L'analyse du fichier d'indicateurs (section 2.2.1) met également en évidence des segments dont la stratégie d'exploitation dépend fortement de stocks en mauvais état avec des risques de dégradation de leur situation économique à prendre en considération dans ce contexte.

Tableau 9 : Liste des segments dont la dépendance économique cumulée aux stocks en mauvais état est > 50% au moins une fois sur la période 2011-2013 – Les données en colonne présentent les niveaux de dépendance économiques cumulés par an et le nom des stocks en mauvais état concernés dès lors que le segment en dépend à plus > 25%

Nom des segments	Dépendance cumulée aux Stocks en mauvais état			Nom des stocks en mauvais état dont le segment dépend à plus de 25%
	2011	2012	2013	
AT GG Ib DFN VL1012	0,53	0,53		SOL (VIIIabd)
AT GG Ib DFN VL1218	0,74	0,74	0,70	SOL (VIIIabd)
AT GG Ib DFN VL1824	0,69	0,69	0,70	SOL (VIIIabd); HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT GG Ib DFN VL2440	0,89	0,92	0,89	HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT GG Ib HOK VL0010	0,61	0,61	0,62	BSS (VIIIab)
AT GG Ib HOK VL1012			0,52	BSS (VIIIab)
AT GG Ib HOK VL1824	0,88	0,81		HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT GG Ib HOK VL2440		0,82	0,62	HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT GG Ib MGO VL1012		0,59		HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT GG Ib OTM VL1824	0,59			ALB (27)
AT GG Ib PGP VL1012		0,50		BSS (VIIIab); HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT GG Ib PS VL0010	0,72	0,69	0,79	BSS (VIIIab)
AT MC OE Is DFN VL1824	0,68	0,69	0,60	HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT MC OE Is DFN VL2440	0,81	0,81	0,81	HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT MC OE Is HOK VL0010	0,60	0,51	0,51	BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)
AT MC OE Is HOK VL2440	0,93	0,94	0,95	HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)
AT MC OE Is OTM VL1218	0,66		0,54	ALB (27); BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)
AT MC OE Is OTM VL1824	0,58			ALB (27); BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)
AT MdN Mchest DFN VL1012	0,57	0,58	0,63	SOL (VIIId)
AT MdN Mchest DFN VL1218		0,53		SOL (VIIId)
AT MdN Mchest DFN VL1824		0,53	0,54	SOL (VIIId)
AT MdN Mchest HOK VL0010	0,70	0,66	0,70	BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)
AT MdN Mchest MGO VL0010		1,00		ELE (27)
AT MdN Mchest MGP VL0010		0,55		SOL (VIIId)
AT MdN Mchest PMP VL1012		0,53		BSS (IVbc,VIIa,VIIId-h)
ME ME HOK VL1218			0,51	SWO (37)
ME ME MGP VL2440	0,67			ANE (37.GSA7)
ME ME OTM VL2440		0,73	0,77	ANE (37.GSA7); HKE (37.GSA7)
ME ME PMP VL1218		0,51		PIL (37.GSA7)
ME ME PS VL1218	0,68	0,78	0,51	PIL (37.GSA7)
ME ME PS VL1824	0,99	0,82	0,90	PIL (37.GSA7)
OM AFR Oind HOK VL1824		0,56		SWO (51)

NB : Attention, de nombreux dépendent à plus de 25% d'un stock en mauvais état mais leur dépendance cumulée aux stocks en mauvais état étant inférieure à 50%, ils n'apparaissent pas dans le tableau mais sont présents dans le fichier « CONT_DEP_OS_OverF Stocks 2015_04-12.xls » Source: Fichier CONT_DEP_OS_Overf Stocks.xls

3 Conclusion

Les choix méthodologiques (liste des stocks, affectation des navires à des régions, regroupement des segments en cluster...), la qualité et la disponibilité des données mobilisées pour leur calcul conditionnent très fortement les indicateurs obtenus et donc les résultats d'une analyse sur l'évaluation des surcapacités de la flotte de pêche française.

Comme indiqué dans l'avertissement en préambule, les choix méthodologiques doivent être considérés comme provisoires et pourraient être revus à l'issue d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires afin de préparer un rapport 2016 consolidé.

De même, l'amélioration de la qualité des indicateurs bénéficierait très largement de celle de la qualité des données en amont de leur calcul (données économiques et données transversales) qui repose sur :

- une concertation entre les fournisseurs de données sur les formats, les méthodes et les délais de transmission ;
- une harmonisation entre les différents producteurs de données lorsque plusieurs sources peuvent servir au calcul d'un même indicateur pour aboutir à une source unique à intégrer dans la base Harmonie du SIH afin de garantir la compatibilité des données avec les référentiels SIH.

Enfin, la complétude et la qualité de l'évaluation bénéficieraient également d'une évolution de l'organisation (temps et moyens) mise en place pour le calcul et l'analyse de ces indicateurs.

4 Annexes

4.1 Annexe 1 : Affectation d'un navire à une région « Capacité »

Fichier : TRANSSEG_20141218_VFF.xls sous C:_DAURES F\Meetings CE\EWG Capacity Group FRANCE\2015_EWG Capacite Indicators\2015_Spatialisation Navires\Methodo et Traitements

Données Source :

ID (Navnum)	Numéro d'immatriculation du navire
YEAR	Année
LOA	Longueur
GT	Tonnage
KW	Puissance motrice
Annee_construction	Année de construction
supra_region	Supra Région DCF
Fishing_Tech	Engin dominant DCF
NAVLC_COD_UE	Classe de longueur DCF
QAM_COD	Quartier maritime (Code)
QAM_LIB	Quartier maritime (Libellé)
QAM_RG	Région maritime (Code)
FACADE_COD	Façade maritime (Code)
FACADE_LIB	Façade maritime (Libellé)
REGIONS_CAPACITE_COD_SACROIS	Région « Capacité » dominante – source SACROIS (Code)
REGION_CAPACITE_LIB_SACROIS	Région « Capacité » dominante – source SACROIS (Libellé)
SACROISper	% temps passé dans Région « Capacité » dominante selon source SACROIS
PORT_EXPL_ACT_COD	Port d'exploitation du navire (Code) – source Enquête Activité (EA)
PORT_EXPL_ACT_LIB	Port d'exploitation du navire (Libellé) source EA
NB_MOIS_ACT	Nombre de mois d'activité du navire – source EA
IND_ACT	Nb mois de présence dans l'E Activité /12
NBMOIS_SACROIS	Nombre de mois d'activité – source SACROIS
ACTper	% temps passé dans Région « Capacité » dominante selon source EA
REGION_CAPACITE_COD_ACT	Région « Capacité » dominante – source EA/Effort (Code)
REGION_CAPACITE_LIB_ACT	Région « Capacité » dominante – source EA/Effort (Libellé)
NB_REGION_CAPACITE_ACT	Cohérence Sources EA (Effort / Port)– Pointeur = 2 ou NA
REGION_CAPACITE_COD_PORT	Région « Capacité » dominante – source EA/Port (Code)
REGION_CAPACITE_LIB_PORT	Région « Capacité » dominante – source EA/Port (Libellé)
Couverture SACROIS	Nombre Mois SACROIS / Nombre mois Activité (%)

Méthodologie d'affectation:

- 1/ « NONACTIVE » (Inactifs) si Fishing_Tech = Nonactive
- 2/ « Méditerranée » si supra_region = ME
- 3/ « Guadeloupe » si supra_region =OM et QAMCOD = PP
- 4/ « Martinique » si supra_region =OM et QAMCOD = FF
- 5/ « Guyane » si supra_region =OM et QAMCOD = CY
- 6/ « Afrique - Antarctique - Océan Indien » si supra_region =OM et (QAMCOD = RU ou REGION_CAPACITE_COD_ACT= (34 ou 51))

7/ Pour les 3 régions « Capacité » de la supra-région ATL

	Couverture SACROIS >=80%		Couverture SACROIS<80%		
Principe général	REGIONS_CAPACITE_COD_SACROIS		REGION_CAPACITE_COD_ACT		
Cas particuliers*	>=10 m	<10 m	Couverture SACROIS>50%	Couverture SACROIS<=50%	
				>=10 m	<10 m
REGIONS_CAPACITE_COD_SACROIS Différent REGION_CAPACITE_COD_ACT	REGIONS_CAPACITE_COD_SACROIS	REGION_CAPACITE_COD_ACT			
REGION_CAPACITE_COD_ACT Différent REGION_CAPACITE_COD_PORT			REGIONS_CAPACITE_COD_SACROIS	REGION_CAPACITE_COD_ACT	REGION_CAPACITE_COD_PORT

NB: Pour les navires ayant changé de supra région en cours (fin) d'année, Affectation à la région au 31/12 pour être cohérent avec le Transeg remis à la DPMA au 31/10

* Les cas particuliers (navire*an) sur la période 2010-2013 sont identifiés dans une colonne dédiée "Doute sur affectation region" avec un pointeur = 1 ainsi qu'un commentaire associé

Les traitements finaux ont été effectués sur la base d'une version TRANSSEG du 15/01/2015

4.2 Annexe 2 : Méthode de regroupement des segments en clusters

Méthodologie intégralement définie par la DPMA

a- regroupement en priorité des navires pratiquant le même métier et appartenant à une catégorie de LHT strictement limitrophe (0-10 m / 10-12 m par expl);

b- quand ce n'était pas possible regroupement en priorité des navires pratiquant un métier similaire et appartenant à une catégorie de LHT strictement identique (0-10 m / 10-12 m par expl);

Sur les regroupements de métiers nous avons privilégié les rapprochements suivants :

1- DTS avec MGP, puis MGO

1- DFN avec PGP puis PGO

2- TBB avec DRB

2- HOK avec PGP puis PGO

3- DTS avec MGP, puis MGO, puis TBB, puis DRB

3- FPO avec PGP puis PGO

4- DFN avec PGP puis PGO, puis HOK, FPO

c- OU pour certains segments:

1- un regroupement par LHT a été privilégié (par expl les plus de 40m) sur des métiers ou des types de métiers (dormants/trainants) différents

2- un regroupement par type de métier toute catégorie de LHT confondue (expl les 0-12m de Martinique).

3- il a pu être décidé de garder des segments de moins de 10 navires compte-tenu de leur hétérogénéité par rapport aux segments limitrophes.

De même, les regroupements tiennent compte des classes de navires suivantes distinguées par l'UE:

- SSF : smallscalefleet. Il s'agit des navires de moins de 12 m avec un engin principal "dormant"

- LSF : large scalefleet. ce sont les autres navires, à l'exception des navires ci-dessous

- LWF : long distant water fleet : navires d'outre-mer de plus de 24 m

4.3 Annexe 3 : Nombre de navires par segment et par an sur la période 2011-2013, y compris navires inactifs répartis par supra-région

Segment	2011	2012	2013
AT NONACTIVE VL0010	131	142	171
AT NONACTIVE VL1012	13	15	22
AT NONACTIVE VL1218	4	8	9
AT NONACTIVE VL1824	2	1	2
AT NONACTIVE VL2440	2	5	1
AT NONACTIVE VL40XX		1	1
AT GG_Ib DFN VL0010	220	211	228
AT GG_Ib DFN VL1012	83	85	81
AT GG_Ib DFN VL1218	41	37	39
AT GG_Ib DFN VL1824	29	28	28
AT GG_Ib DFN VL2440	6	7	5
AT GG_Ib DRB VL0010	14	12	14
AT GG_Ib DRB VL1012	4	6	4
AT GG_Ib DTS VL0010	60	57	57
AT GG_Ib DTS VL1012	107	109	109
AT GG_Ib DTS VL1218	140	136	129
AT GG_Ib DTS VL1824	40	42	37
AT GG_Ib DTS VL2440	6	5	3
AT GG_Ib FPO VL0010	79	72	72
AT GG_Ib FPO VL1012	12	10	8
AT GG_Ib FPO VL1218	3	3	2
AT GG_Ib FPO VL1824	4	2	4
AT GG_Ib FPO VL2440			1
AT GG_Ib HOK VL0010	150	148	137
AT GG_Ib HOK VL1012	40	39	37
AT GG_Ib HOK VL1218	1	2	1
AT GG_Ib HOK VL1824	2	2	2
AT GG_Ib HOK VL2440	2	2	2
AT GG_Ib MGO VL0010	135	120	101
AT GG_Ib MGO VL1012	9	7	6
AT GG_Ib MGP VL0010	8	8	8
AT GG_Ib MGP VL1012	9	14	10
AT GG_Ib MGP VL1218		1	1
AT GG_Ib MGP VL1824			1
AT GG_Ib OTM VL1012	9	4	5
AT GG_Ib OTM VL1218	9	9	11
AT GG_Ib OTM VL1824	15	19	14

AT GG_Ib OTM VL2440			1
AT GG_Ib PGO VL0010	93	84	75
AT GG_Ib PGO VL1012	1	2	2
AT GG_Ib PGO VL1218			1
AT GG_Ib PGP VL0010	47	42	42
AT GG_Ib PGP VL1012	5	2	7
AT GG_Ib PGP VL1218	1		1
AT GG_Ib PMP VL0010	16	28	25
AT GG_Ib PMP VL1012	31	32	31
AT GG_Ib PMP VL1218		1	
AT GG_Ib PS_VL0010	2	1	1
AT GG_Ib PS_VL1012	2	2	2
AT GG_Ib PS_VL1218	22	16	17
AT GG_Ib PS_VL1824	2	1	1
AT MC_OE_Is DFN VL0010	57	59	65
AT MC_OE_Is DFN VL1012	34	35	32
AT MC_OE_Is DFN VL1218	25	24	24
AT MC_OE_Is DFN VL1824	6	5	4
AT MC_OE_Is DFN VL2440	17	13	14
AT MC_OE_Is DFN VL40XX	1	1	1
AT MC_OE_Is DRB VL0010	56	48	48
AT MC_OE_Is DRB VL1012	46	44	54
AT MC_OE_Is DRB VL1218	18	14	13
AT MC_OE_Is DTS VL0010	5	5	3
AT MC_OE_Is DTS VL1012	31	38	29
AT MC_OE_Is DTS VL1218	22	26	28
AT MC_OE_Is DTS VL1824	78	76	72
AT MC_OE_Is DTS VL2440	38	47	49
AT MC_OE_Is DTS VL40XX	4	3	3
AT MC_OE_Is FPO VL0010	166	167	158
AT MC_OE_Is FPO VL1012	40	41	42
AT MC_OE_Is FPO VL1218	3	3	2
AT MC_OE_Is FPO VL1824	8	8	6
AT MC_OE_Is FPO VL2440		1	
AT MC_OE_Is HOK VL0010	76	75	72
AT MC_OE_Is HOK VL1012	2	3	5
AT MC_OE_Is HOK VL1218	3		
AT MC_OE_Is HOK VL1824	1	2	
AT MC_OE_Is HOK VL2440	3	4	7
AT MC_OE_Is MGO VL0010	4	5	3
AT MC_OE_Is MGP VL0010	4	4	5

AT MC_OE_Is MGP VL1012	8	10	6
AT MC_OE_Is MGP VL1218	8	2	4
AT MC_OE_Is MGP VL1824		1	1
AT MC_OE_Is OTM VL1218	2	2	2
AT MC_OE_Is OTM VL1824	9	3	10
AT MC_OE_Is OTM VL2440	4		
AT MC_OE_Is OTM VL40XX	3	1	1
AT MC_OE_Is PGO VL0010	20	19	20
AT MC_OE_Is PGO VL1012	1		2
AT MC_OE_Is PGP VL0010	32	32	28
AT MC_OE_Is PGP VL1012	2	1	
AT MC_OE_Is PGP VL1218		1	
AT MC_OE_Is PMP VL0010	37	40	38
AT MC_OE_Is PMP VL1012	37	29	27
AT MC_OE_Is PMP VL1218	3	6	5
AT MC_OE_Is PS_VL1218	3	9	9
AT MC_OE_Is PS_VL1824		1	1
AT MC_OE_Is TBB VL1012	1	1	
AT MC_OE_Is TBB VL1218	1	1	1
AT MdN_Mchest DFN VL0010	56	55	53
AT MdN_Mchest DFN VL1012	73	73	70
AT MdN_Mchest DFN VL1218	12	12	11
AT MdN_Mchest DFN VL1824	2	2	2
AT MdN_Mchest DRB VL0010	9	8	7
AT MdN_Mchest DRB VL1012	30	37	34
AT MdN_Mchest DRB VL1218	67	69	69
AT MdN_Mchest DRB VL1824	6	7	7
AT MdN_Mchest DRB VL2440	1	1	1
AT MdN_Mchest DTS VL0010	35	39	38
AT MdN_Mchest DTS VL1012	25	32	30
AT MdN_Mchest DTS VL1218	14	19	22
AT MdN_Mchest DTS VL1824	36	35	33
AT MdN_Mchest DTS VL2440	14	12	8
AT MdN_Mchest DTS VL40XX	7	7	6
AT MdN_Mchest FPO VL0010	45	48	38
AT MdN_Mchest FPO VL1012	6	6	8
AT MdN_Mchest FPO VL1218	1	1	
AT MdN_Mchest HOK VL0010	41	39	41
AT MdN_Mchest HOK VL1012	2	1	
AT MdN_Mchest MGO VL0010	4	4	4
AT MdN_Mchest MGP VL0010	4	5	3

AT MdN_Mchest MGP VL1012	21	10	15
AT MdN_Mchest MGP VL1218	23	18	14
AT MdN_Mchest MGP VL1824	1	1	
AT MdN_Mchest MGP VL2440		1	1
AT MdN_Mchest OTM VL1218	1		
AT MdN_Mchest OTM VL1824	4	4	4
AT MdN_Mchest OTM VL2440	1	1	2
AT MdN_Mchest OTM VL40XX		2	2
AT MdN_Mchest PGO VL0010	4	3	3
AT MdN_Mchest PGP VL0010	10	5	13
AT MdN_Mchest PGP VL1012	1	2	4
AT MdN_Mchest PGP VL1218	1		
AT MdN_Mchest PMP VL0010	7	10	6
AT MdN_Mchest PMP VL1012	4	1	1
AT MdN_Mchest PMP VL1218	6	2	1
AT MdN_Mchest TBB VL0010	2	2	1
AT MdN_Mchest TBB VL1012	2		1
AT MdN_Mchest TBB VL1218	5	5	3
ME NONACTIVE VL0006	89	81	73
ME NONACTIVE VL0612	131	129	133
ME NONACTIVE VL1218	4	2	2
ME NONACTIVE VL1824	2	4	3
ME NONACTIVE VL2440	4	10	4
ME NONACTIVE VL40XX	8	4	3
ME ME DFN VL0006	94	92	100
ME ME DFN VL0612	522	528	504
ME ME DFN VL1218	11	12	12
ME ME DRB VL0006	3	4	3
ME ME DRB VL0612	8	5	9
ME ME DTS VL1218	5	5	5
ME ME DTS VL1824	31	29	26
ME ME DTS VL2440	42	33	26
ME ME FPO VL0006	82	82	88
ME ME FPO VL0612	36	50	54
ME ME FPO VL1218	1	1	1
ME ME HOK VL0006	6	10	13
ME ME HOK VL0612	51	50	60
ME ME HOK VL1218	1	3	3
ME ME MGO VL0006	1	1	1
ME ME MGO VL0612	12	13	14
ME ME MGP VL0612	2	1	

ME ME MGP VL1824			1
ME ME MGP VL2440	6		3
ME ME OTM VL2440	1	4	4
ME ME PGO VL0006	63	48	57
ME ME PGO VL0612	72	63	61
ME ME PGP VL0006	52	61	49
ME ME PGP VL0612	101	104	104
ME ME PGP VL1218	5	3	1
ME ME PMP VL0006	8	6	
ME ME PMP VL0612	19	15	14
ME ME PMP VL1218	1	1	4
ME ME PS_ VL0612	13	11	14
ME ME PS_ VL1218	9	7	5
ME ME PS_ VL1824	5	4	5
ME ME PS_ VL2440	9	6	12
ME ME PS_ VL40XX	3	4	5
OM NONACTIVE VL0010	581	665	723
OM NONACTIVE VL1012	38	51	54
OM NONACTIVE VL1218	3	3	3
OM NONACTIVE VL1824	11	9	12
OM NONACTIVE VL2440	1	1	1
OM NONACTIVE VL40XX	2		
OM AFR_Oind HOK VL0010	145	130	150
OM AFR_Oind HOK VL1012	6	6	7
OM AFR_Oind HOK VL1218	18	15	15
OM AFR_Oind HOK VL1824	7	7	3
OM AFR_Oind HOK VL2440	2	1	1
OM AFR_Oind PGO VL0010	5	5	5
OM AFR_Oind PGP VL0010	30	28	25
OM AFR_Oind PS_ VL40XX	16	18	17
OM Guadeloupe DFN VL0010	73	74	82
OM Guadeloupe DFN VL1012	3	1	6
OM Guadeloupe FPO VL0010	117	107	103
OM Guadeloupe FPO VL1012	7	5	3
OM Guadeloupe HOK VL0010	165	158	133
OM Guadeloupe HOK VL1012	13	9	9
OM Guadeloupe PGO VL0010	9	5	6
OM Guadeloupe PGP VL0010	325	315	293
OM Guadeloupe PGP VL1012	9	12	8
OM Guadeloupe PS_ VL0010	30	26	22
OM Guyane DFN VL0010	50	47	53

OM Guyane DFN VL1012	37	36	42
OM Guyane DTS VL1824	21	19	20
OM Guyane DTS VL2440	1		
OM Guyane FPO VL0010			1
OM Guyane PGP VL0010		1	1
OM Martinique DFN VL0010	93	91	85
OM Martinique DFN VL1012	1	1	1
OM Martinique FPO VL0010	194	197	192
OM Martinique FPO VL1012	1	1	1
OM Martinique FPO VL1218	2	2	2
OM Martinique FPO VL1824	3	2	1
OM Martinique HOK VL0010	157	133	154
OM Martinique HOK VL1012	9	10	9
OM Martinique HOK VL1218	1		
OM Martinique PGO VL0010	50	51	57
OM Martinique PGO VL1012	1		
OM Martinique PGP VL0010	334	341	323
OM Martinique PGP VL1012	1	1	2
OM Martinique PS_ VL0010	13	5	5
Total général	7211	7144	7125